

Le 12 octobre 2015

Sophie PATOU
Responsable Service Enfance

SP/CG

Restauration Scolaire

Madame, Monsieur,

Les Communes connaissent aujourd'hui de très importantes restrictions budgétaires dues notamment à la diminution des dotations de l'Etat et doivent par conséquent gérer leur budget de façon la plus rigoureuse possible afin de faire perdurer tous les services publics.

La restauration scolaire représente un coût important pour la collectivité. Cependant il s'avère nécessaire et urgent de mettre en place une planification des repas, pour favoriser une meilleure gestion de l'approvisionnement en alimentation et pour réduire ainsi les déchets alimentaires.

C'est pourquoi, il est demandé aux parents intéressés d'inscrire de façon régulière leur(s) enfant(s) à la cantine. Toutefois, il sera possible de choisir les jours de fréquentation et de pouvoir annuler un ou plusieurs repas en prévenant le service enfance de la mairie au plus tard 48 heures auparavant. Le cas échéant, tout repas non consommé et non annulé sera facturé.

Une fiche d'inscription ainsi qu'un règlement sont joints au présent courrier. Ces documents devront être complétés et retournés au service enfance **en Mairie avant le Jeudi 25 Octobre 2015 à 17H00.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au service enfance à la Mairie au 03.29.65.12.07.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Dominique SOURDOT : Adjointe au Service Enfance